

Le 6 novembre 2012

‘Par dépôt électronique et courrier’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : **Dossier R-3814-2012**
*Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année
tarifaire 2013-2014*

Chère Consœur,

Conformément aux directives de la décision procédurale D-2012-119, le GRAME dépose par la présente deux (2) mémoires constituant sa preuve dans le cadre du dossier cité en objet. Le premier mémoire (GRAME-I) traite de l'approvisionnement, de la tarification, des investissements et des charges du Distributeur, alors que le deuxième mémoire (GRAME-II) traite de son PGEÉ en réseau intégré et en réseau autonome.

Conformément à la décision D-2012-147 rendue le 5 novembre 2012, le GRAME réserve son droit de déposer un complément de preuve en date du 15 novembre 2012, en lien avec les réponses qui seront fournies par le Distributeur à certaines de ses demandes de renseignements.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

p.j. (2)
cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)